

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**JEUDI 14 MARS 2024 – 18H00**  
**SALLE DES FETES – VILLENEUVE-DE-LA-RAHO**

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

**Date envoi de la Convocation : 08/03/2024**

**MEMBRES EN EXERCICE : 59**

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03**

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18**

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02**

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE**

Madame Jacqueline IRLES, Maire de la commune de VILLENEUVE-DE-LA-RAHO prend la parole et fait le meilleur des accueils au Sydeel66, mais s'excuse toutefois de ne pas pouvoir assister à la séance pour cause d'obligations fonctionnelles. Elle profite de l'occasion pour remémorer son premier évènement avec le syndicat qui a permis la mise en valeur par éclairage de la Chapelle Saint Julien, édifice Roman implanté à l'entrée du village.

Le Président, Jean MAURY la remercie pour son accueil amical et lui offre la médaille du Sydeel66, il remercie également Monsieur Laurent Brunelle élu sur la commune mais également membre du Comité Syndical et de la commission travaux du syndicat pour son investissement.

Le Président du Sydeel66 présente ensuite les membres présents autour de la table et les remercie de leur présence :

Madame Fabienne SARDA, Correspondante Réseaux fixes des Collectivités Locales d'ORANGE,

Monsieur Ariel SALA, Payeur Départemental,

Monsieur Frédéric BONNET, Avocat du Sydeel66,

Monsieur François-Xavier DE BOUTRAY, Directeur Territorial Aude et PO d'ENEDIS,

Monsieur Michel GARCIA, Vice-Président du Sydeel66 et Maire de Matemale,

Monsieur Claude GRAU, Vice-Président du Sydeel66 et Maire de Egat,

Monsieur Lionel VIDAL, Directeur Général des Services du syndicat,

Le Président rend compte des décisions prises par délégation du Comité Syndical et des délibérations du Bureau Syndical.

Aucune observation des membres présent n'a été formulée.

Après avoir acté que le quorum est atteint, et précisé que la présence des élus est indispensable jusqu'à la fin des votes des points annoncés à l'ordre du jour, le Président ouvre la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation compte rendu de la séance du 11 Janvier 2024
3. Approbation participation financière SYDEEL66 à l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée
4. Autorisations pour virements de crédits entre chapitres – M57
5. Vote du Compte Financier Unique 2023
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
7. Subvention Équilibre Budget Principal – Budget Annexe IRVE
8. Vote du Budget Principal 2024
9. Vote du Compte Financier Unique IRVE 2023
10. Affectation du résultat de fonctionnement 2022
11. Vote du Budget Annexe IRVE 2024
12. Vote du Compte Financier Unique CE 2023
13. Vote du Budget Annexe CE 2024
14. Déclassement du poste de transformation « VILLAGE » - Commune de SANSA
15. Adhésions des communes de LE SOLER, BAIXAS, PONTEILLA
16. Convention de valorisation des certificats d'économies d'Energie « CEE »-GREEN PRIME / SYDEEL66
17. Tableau des effectifs
18. Label Territoire d'innovation

### **INFORMATIONS DIVERSES AU COMITE SYNDICAL – QUESTIONS DIVERSES**

**01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
**Délibération N°CS13022024**
**RAPPORTEUR** : Jean MAURY, Président

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE Monsieur Laurent BRUNELLE**, secrétaire de séance.

 Votes exprimés : **41**

 Pour : **41**

 Contre : **0**

 Abstention : **0**
**02 : APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 11/01/2024**
**Délibération N° CS14022024**
**RAPPORTEUR** : Jean MAURY, Président

Le Procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024 a été diffusé à l'ensemble des délégués sous forme dématérialisée. Monsieur le Président demande à l'assemblée si celui-ci n'appelle aucune observation.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024.

 Votes exprimés : **41**

 Pour : **41**

 Contre : **0**

 Abstention : **0**
**03. APPROBATION PARTICIPATION FINANCIERE SYDEEL66 A L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**
**Délibération N° CS15022024**
**RAPPORTEUR** : Jean MAURY, Président

Monsieur le Président informe que l'Entente territoire d'énergie Occitanie Pyrénées Méditerranée a été créée par les 13 syndicats d'énergie départementaux de la région en 2016. Structures à tailles humaines s'appuyant sur de solides expertises de terrain, elles sont les relais au cœur des territoires des politiques nationales pour l'énergie et l'environnement.

**Vu** la délibération du Comité Syndical N°36/03/2016 du 29/09/2016 portant approbation de la création d'une entente entre les syndicats d'énergies de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;

**Vu** l'assemblée générale de l'entente « Territoire d'énergies Occitanie Pyrénées Méditerranée en date du 29 février 2024 approuvant le budget prévisionnel 2024 ;

**Vu** la présidence de l'entente par le Sydeel66 pour les années 2024/2025 ;

Les prévisions budgétaires 2024 de l'entente sont :

<b>PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF 2024</b> <b>TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE</b>	
<b>Evènements- Projets</b>	<b>Dépenses prévisionnelles</b>
<b>Congrès FNCCR 2024 - 26 au 28 Juin - Besançon</b>	18 000,00 €
<b>Forum ENERGAIA 2024 - 11 et 12 décembre</b>	19 000,00 €
<b>Communication générale (mise à jour des supports de communication - site internet)</b>	15 000,00 €
<b>Actions diverses</b>	13 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>65 000,00 €</b>
<b>Soit un budget prévisionnel/syndicat (13)</b>	<b>5 000,00€</b>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** l'inscription et l'engagement sur le BP 2024 de la somme de 65 000€ correspondante aux dépenses globales de l'entente et à percevoir de chaque syndicat adhérent la somme correspondante au 1/13<sup>ème</sup> du montant global.

Votes exprimés : **41**

Pour : **41**

Contre : **0**

Abstention : **0**

## FINANCES – BUDGET PRINCIPAL

### 04 : AUTORISATION POUR VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES – M57

Délibération N° CS16022024

**RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

**Vu** les lois et règlements en vigueur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date 16/12/2021 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante peut autoriser le Président, à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** l'application de la fongibilité entre chapitres de chaque section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Votes exprimés : **41**

Pour : **41**

Contre : **0**

Abstention : **0**

→ *Pour procéder aux votes des Finances, la présidence de la séance est transférée à Monsieur Edmond JORDA, Vice-Président, et élu référent aux finances en application de l'article L2121-14 du CGCT.*

*Le Président, Jean MAURY quitte la séance pour les votes des 3 Comptes Financiers Uniques 2023, le quorum étant toujours atteint.*

### 05 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 du BUDGET PRINCIPAL

Délibération N° CS17022024

**RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le

comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du Sydeel66 pour le budget principal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

**RESULTATS DE CLÔTURE**

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 746 324,63€	7 946 416,11€	+ 1 177 318,35€
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 682 057,19€	7 924 525,36€	+ 1 451 422,21€

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent exercice 2023	+ 1 177 318,35€
Excédent antérieur reporté 2022	+ 2 022 773,13€
<b>Excédent de clôture</b>	<b>+ 3 200 091,48€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Excédent exercice 2023	+ 1 451 422,21€
Excédent antérieur reporté 2022	+ 1 791 045,96€
<b>Excédent de clôture</b>	<b>+ 3 242 468,17€</b>

**RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes investissements :**

**RAR Dépenses : 7 683 141,22€**

**RAR Recettes : 2 955 382,47€**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **DONNER ACTE** de la présentation du compte financier unique 2023 du budget principal
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus

Votes exprimés : **40** Pour : **40** Contre : **0** Abstention : **0**

**Le Président, Jean MAURY ne prend pas part au vote au le CFU du Budget Principal 2023.**

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET PRINCIPAL – SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

CFU - BUDGET PRINCIPAL 2023 - SECTION FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES <u>DEPENSES</u> DE FONCTIONNEMENT	2023	
	PREVISIONS	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général	2 836 368,07 €	1 639 514,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	712 130,00 €	673 325,40 €
014 - Reversement TCCFE aux communes		
	2 692 856,62 €	1 855 350,99 €
65 - Autres charges de gestion courante	465 484,82 €	418 699,48 €
67 - Charges spécifiques	14 184,08 €	13 294,14 €
042 - Dotations aux amortissements	149 236,85 €	146 139,73 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 880 247,36 €	0,00 €
<b>TOTAL DES <u>DEPENSES</u> DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 750 507,80 €</b>	<b>4 746 324,63 €</b>
CHAPITRES <u>RECETTES</u> DE FONCTIONNEMENT		
013 - Aide Etat / Salaire parcours emploi compétences	0,00 €	510,64 €
70 - Contributions des Communes (AODE et EP) et produits des services		
	1 696 198,95 €	700 757,13 €
73 - Encassement TCCFE		
	2 805 058,98 €	2 976 398,46 €
74 - Cotisations des Communes et EPCI	299 912,10 €	433 883,69 €
75 - Redevances de Concessions ENEDIS R1 et R2	1 924 537,42 €	1 810 065,84 €
042 - Opérations d'ordre	2 027,22 €	2 027,22 €
002 - Excédent reporté 2022	2 022 773,13 €	2 022 773,13 €
<b>TOTAL DES <u>RECETTES</u> DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 750 507,80 €</b>	<b>7 946 416,11 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES de fonctionnement réalisées <b>4 746 324,63 €</b>		
RECETTES de fonctionnement réalisées <b>7 946 416,11 €</b>		
<b>Excédent réel de l'exercice 2023 = + 1 177 318,35 €</b>		
Rappel excédent réel exercice précédent 2022 : + 991 137,91€		
<b>Excédent de fonctionnement global à affecter au BP2024 = + 3 200 091,48€</b>		

CFU - BUDGET PRINCIPAL 2023 - SECTION INVESTISSEMENT		
CHAPITRES <u>DEPENSES</u> D'INVESTISSEMENT	2023	
	PREVISIONS	REALISATIONS
13 - Subventions d'investissement	69 182,40 €	68 114,46 €
20 - Frais d'études et logiciels	61 411,52 €	53 418,56 €
041 - Opérations patrimoniales	8 144,06 €	8 083,96 €
204 - Diverses Subventions attribuées (Fresques, transfo, H.a. Ep)	31 666,00 €	775,55 €
21 - Matériel informatique, travaux bâtiment et achat terrain Siège social	54 313,90 €	49 914,54 €
23 - Travaux réseaux BT et éclairage public (compétence)	9 646 631,47 €	2 925 559,88 €
040 - Opérations d'ordre	2 027,22 €	2 027,22 €
4581X - Travaux de mise en esthétique réseaux EP et FT	2 983 255,50 €	1 574 163,02 €
<b>TOTAL DES <u>DEPENSES</u> D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 856 632,07 €</b>	<b>4 682 057,19 €</b>
CHAPITRES <u>RECETTES</u> D'INVESTISSEMENT		
001 - Résultat antérieur reporté 2022	1 791 045,96 €	1 791 045,96 €
010 - F.C.T.V.A	1 078 400,86 €	1 078 400,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 390 200,00 €	1 390 200,00 €
13 - Subventions et autofinancement des Communes	4 405 577,63 €	2 231 658,76 €
041 - Opérations patrimoniales	8 144,06 €	8 083,96 €
4582X - A utofinancement des Communes réseaux EP et FT	2 153 779,35 €	1 278 996,08 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 880 247,36 €	
040 - Amortissements des immobilisations	149 236,85 €	146 139,73 €
<b>TOTAL DES <u>RECETTES</u> D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 856 632,07 €</b>	<b>7 924 525,36 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement réalisées <b>4 682 057,19 €</b>		
Recettes d'investissement réalisées <b>7 924 525,36 €</b>		
<b>Excédent réel de l'exercice 2023 = + 1 451 422,21 €</b>		
Rappel excédent exercice précédent 2022 : + 155 962,78€		
<b>Excédent d'investissement global de l'exercice 2023 à reporter sur BP2024 = + 3 242 468,17€</b>		

**06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023****Délibération N° CS18022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 1 177 318,35€
Report antérieur reporté :	+ 2 022 773,13 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :</b>	<b>+ 3 200 091,48€</b>

**Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 1 451 422,21 €
Résultat antérieur reporté :	+ 1 791 045,96 €
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2023 :</b>	<b>+ 3 242 468,17€</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2023 :**

- \* Dépenses investissement : 7 683 141,22€
- \* Recettes investissement : 2 955 382,47€

**Besoin de financement : 1 485 290,58€**

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 d'un montant de **3 200 091,48€** sera affecté de la façon suivante :

- Affectation en réserve au compte 1068 en recette d'investissement la somme de **1 485 290,58 €**
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **1 714 800,90€**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 d'un montant de **3 000 091,48€** comme suit :

- ⇒ **AFFECTATION** en réserve au compte 1068 en recette d'investissement la somme de **1 485 290,58 €**
- ⇒ **AFFECTATION** du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **1 714 800,90€**

Votes exprimés : **41**Pour : **41**Contre : **0**Abstention : **0****07 : SUBVENTION EQUILIBRE – BUDGET ANNEXE IRVE****Délibération N° CS19022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président informe :

Il est nécessaire pour équilibrer le Budget Annexe IRVE de délibérer sur le montant de la subvention d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il est indiqué que le montant de la subvention sera d'un montant de **95 813,88€**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **APPROUVE** la subvention d'équilibre d'un montant de **95 813,88€**
- ⇒ **ACCEPTE** le versement de la subvention d'équilibre vers le budget annexe IRVE
- ⇒ **DIT** que les crédits seront inscrits sur les budgets concernés
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Votes exprimés : **41**Pour : **41**Contre : **0**Abstention : **0**

**08 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024****Délibération N° CS20022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

**Vu** le projet de budget principal pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du comité syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la - Raho,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le comité syndical.

**Considérant** qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget 2024 est présenté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **ADOpte** dans son ensemble le Budget Principal 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	<b>8 688 741,99€</b>
Section d'investissement :	<b>15 124 878,16€</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>23 813 620,15 €</b>

Votes exprimés : **41**Pour : **41**Contre : **0**Abstention : **0**

**BUDGET PRINCIPAL 2024 – SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
011 - Charges à caractère général	400 914,73 €	493 672,20 €	887 909,77 €
011/40612 - Facture énergie compétence EP	1 700 000,00 €	749 479,55 €	1 700 000,00 €
011/6156 - Maintenance EP	735 453,34 €	394 363,14 €	1 513 324,24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
014 - Reversement TCCFE aux communes	712 130,00 €	673 325,40 €	874 802,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 692 856,62 €	1 855 350,99 €	2 527 132,26 €
67 - Charges exceptionnelles	465 484,82 €	418 699,48 €	319 719,14 €
042 - Dotations aux amortissements	14 184,08 €	13 294,14 €	5 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	149 236,85 €	146 139,73 €	132 942,77 €
66 - Charges Financières	1 880 247,36 €	0,00 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 750 507,80 €</b>	<b>4 746 324,63 €</b>	<b>8 688 741,99 €</b>
CHAPITRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
013 - Aide Etat pour salaire Parcours Emploi Compétences	0,00 €	510,64 €	700,00 €
70 - Contributions des Communes (CEP, Groupement achat, ect.....)	1 696 198,95 €	700 757,13 €	2 031 854,76 €
73 - Encaissement TCCFE	2 805 088,98 €	2 976 398,46 €	2 611 639,41 €
74 - Cotisations des Communes et EPCI	299 912,10 €	433 883,69 €	592 193,36 €
75 - Redevances de Concessions ENEDIS R1 et R2 + autres produits divers	1 924 537,42 €	1 810 065,84 €	1 724 632,34 €
77 - Produits exceptionnels			10 894,00 €
042 - Opérations d'ordre	2 027,22 €	2 027,22 €	2 027,22 €
002 - Excédent reporté	2 022 773,13 €	2 022 773,13 €	1 714 800,90 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 750 507,80 €</b>	<b>7 946 416,11 €</b>	<b>8 688 741,99 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Rappel budget 2023	CFU 2023	Report (RAR) 2023
13 - Trop perçu remboursement aux communes	69 182,40 €	68 114,46 €	0,00 €
20 - Frais d'études et logiciels	61 411,52 €	53 418,56 €	0,00 €
204 - Diverses Subventions attribuées (fréquences, Transfo, Hta, Ep)	31 666,00 €	775,55 €	20 166,00 €
21 - Matériel informatique, travaux bâtiment et achat terrain nu Siège Social	54 313,90 €	49 914,54 €	3 548,51 €
23 - Travaux réseaux BT et éclairage public (compétence)			6 368 408,82 €
2313 - Construction siège social	9 646 631,47 €	2 925 559,88 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre	2 027,22 €	2 027,22 €	0,00 €
4581X - Travaux mise en esthétique réseaux EP et FT	2 983 255,50 €	1 574 163,02 €	1 291 017,89 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>12 848 488,01 €</b>	<b>4 673 973,23 €</b>	<b>7 683 141,22 €</b>
CHAPITRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Rappel budget 2023	CFU 2023	Report (RAR) 2023
10 - Dotations, FCTVA	148 249,71 €	148 249,72 €	0,00 €
1068 - Affectation du résultat	930 151,15 €	930 151,15 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	8 144,06 €	8 083,96 €	0,00 €
13 - Subventions et autofinancement des Communes	4 405 577,63 €	2 231 658,76 €	2 162 747,66 €
16 - Emprunts "Banque des territoires" plan lumière	1 390 200,00 €	1 390 200,00 €	0,00 €
4582X - Autofinancement Communes réseaux EP et FT	2 153 779,35 €	1 278 996,08 €	792 634,81 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 880 247,36 €	0,00 €	0,00 €
040 - Dotation aux amortissements	149 236,85 €	146 139,73 €	0,00 €
001 - Excédent reporté 2023	1 791 045,96 €	1 791 045,96 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>12 856 632,07 €</b>	<b>7 924 525,36 €</b>	<b>2 955 382,47 €</b>
			Prévisions 2024
			1 66 034,85 €
			1 485 290,58 €
			0,00 €
			5 048 292,07 €
			2 401 000,00 €
			1 648 827,72 €
			1 000 000,00 €
			132 962,77 €
			3 242 468,17 €
			15 124 878,16 €

**MONTANT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL 2024 : 23 813 620,15€**

## FINANCES – BUDGET ANNEXE IRVE

### 09 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VE

Délibération N° CS21022024

RAPPORTEUR : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du Sydeel66 pour le budget annexe IRVE, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

### RESULTATS DE CLÔTURE

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	346 047,11€	458 817,10€	<b>+ 112 769,99€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	557 368,82€	428 055,30€	<b>- 129 313,52€</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice 2023	+ 112 769,99€
Excédent antérieur reporté 2022	0,00€
<b>Excédent de clôture</b>	<b>+ 112 769,99€</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent exercice 2023	- 129 313,52€
Excédent antérieur reporté 2022	0,00€
<b>Excédent de clôture</b>	<b>- 129 313,52€</b>

#### RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes investissements :

**RAR Dépenses : 180 077,70€**

**RAR Recettes : 270 189,62€**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **ADOpte** le Compte Financier Unique du Budget Annexe IRVE 2023
- ⇒ **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés

Votes exprimés : **40**

Pour : **40**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Président, Jean MAURY ne prend pas part au vote au le CFU du Budget Principal 2023.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE IRVE - SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

CFU - BUDGET ANNEXE IRVE - SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	2023	
	PREVISIONS	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général		
	792 329,96 €	257 120,51 €
65 - Autres charges gestion courante	2 000,00 €	0,00 €
66 - Charges financières - Intérêts d'emprunt	2 654,44 €	2 547,18 €
042 - Dotations aux amortissements		
	1 18 889,42 €	86 379,42 €
023 - Virement à la section d'investissement	42 570,63 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>958 444,45 €</b>	<b>346 047,11 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES		
	2023	
	PREVISIONS	REALISATIONS
70 - Recettes des usagers (7078)		
	674 570,63 €	278 208,76 €
74748 - 74758 - Contributions communes		
	230 078,05 €	134 311,57 €
042 - Produits Subventions ADEME / CD66 (777)		
	51 295,77 €	46 296,77 €
75 - Autres Produits de gestion courante		
	2 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>958 444,45 €</b>	<b>458 817,10 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement réalisées <b>346 047,11 €</b>		
Recettes de fonctionnement réalisées <b>458 817,10 € = + 112 769,99 €</b>		
<b>Résultat de l'exercice réel sans excédent reporté = + 112 769,99€</b>		
<b>Rappel excédent réel exercice précédent 2022: + 50 786,97€</b>		
<b>Excédent de fonctionnement global à affecter au budget 2024 = + 112 769,99 €</b>		

CFU - BUDGET ANNEXE IRVE - SECTION INVESTISSEMENT		
CHAPITRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	
	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
001 - Excédent reporté		
	131 031,59 €	131 031,59 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	65 000,00 €	65 000,00 €
23 - Immobilisations en cours / travaux pour pose nouvelles bornes	524 201,91 €	289 140,46 €
013 - Subvention d'investissement	25 900,00 €	25 900,00 €
040 - Opérations d'ordre / reprise subv A.deme - CD66	51 295,77 €	46 296,77 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>797 429,27 €</b>	<b>557 368,82 €</b>
CHAPITRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	2023	
	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023
13 - Subventions d'investissement		
	543 736,23 €	249 442,89 €
040 - Amortissements frais études et matériel transports		
	118 889,42 €	86 379,42 €
010 - 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé		
	92 232,99 €	92 232,99 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		
	42 570,63 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>797 429,27 €</b>	<b>428 055,30 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>797 429,27 €</b>	<b>270 189,62 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION D' INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement réalisées <b>557 368,82 €</b>		
Recettes d'investissement réalisées <b>428 055,30€ = - 129 313,52 €</b>		
<b>Déficit d'investissement global à affecter sur budget 2024= - 129 313,52€</b>		
<b>Rappel déficit exercice précédent 2022: -131 031,59€</b>		

**10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE IRVE**  
**Délibération N° CS22022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 112 769,99€
Report antérieur reporté :	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :</b>	<b>+ 112 769,99€</b>

**Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2023 :	- 129 313,52 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2023 :</b>	<b>- 129 313,52€</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2023 :**

* Dépenses investissement :	180 077,70€
* Recettes investissement :	270 189,62€

**Besoin de financement : 39 201,60€**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 d'un montant de **112 769,99€** comme suit :

- ⇒ **AFFECTATION** en réserve au compte 1068 en recette d'investissement, la somme de **39 201,60€**
- ⇒ **AFFECTATION** du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit **73 568,39€**

Votes exprimés : **41**Pour : **41**Contre : **0**Abstention : **0****11 : VOTE DU BUDGET ANNEXE IRVE 2024 -****Délibération N° CS23022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-président expose que :

**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,**Vu** le projet de budget annexe IRVE pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du Comité Syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la-Raho,**Vu** le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le Comité Syndical.**Considérant** qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget annexe IRVE 2024 est présenté avec reprise des résultats de

l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** dans son ensemble le budget annexe IRVE 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<b>773 691,11€</b>
<u>Section d'investissement :</u>	<b>554 556,51€</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 328 247,62 €</b>

Votes exprimés : **41**

Pour : **41**

Contre : **0**    Abstention : **0**

## BUDGET ANNEXE IRVE 2024 – SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE IRVE - SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
011 - Frais généraux de fonctionnement	107 541,96 €	84 560,49 €	33 329,16 €
011/60612 - Frais de factures energie	632 000,00 €	105 256,68 €	500 000,00 €
011/6156 - Maintenance IRVE	52 788,00 €	67 303,34 €	97 106,44 €
65 - Subventions aux associations	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières - Intérêts emprunts	2 654,44 €	2 547,18 €	2 010,94 €
042 - Dotations aux amortissements	118 889,42 €	86 379,42 €	100 495,83 €
023 - Virement à la section d'investissement	42 570,63 €	0,00 €	40 748,74 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>958 444,45 €</b>	<b>346 047,11 €</b>	<b>773 691,11 €</b>
CHAPITRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
70 - Recettes et abonnements usagers (7078)	674 570,63 €	278 208,76 €	450 107,24 €
74748 + 74758 Contributions communes + PMM	139 335,00 €	43 568,73 €	102 790,83 €
74758 Subvention d'équilibre BP	90 742,84 €	90 742,84 €	95 813,88 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	2 500,00 €	0,00 €	4 144,00 €
042 - Produits Subventions ADEME / CD66 (777)	51 295,77 €	46 296,77 €	47 266,77 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	73 568,39 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>958 444,24 €</b>	<b>458 817,10 €</b>	<b>773 691,11 €</b>

BUDGET ANNEXE IRVE - SECTION INVESTISSEMENT				
CHAPITRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	Rappel prévisions 2023	CFU 2023	Report (RAR) 2023	Prévisions 2024
001 - Solde exécution (déficit)	131 031,59 €	131 031,59 €	0	129 313,52 €
23 - Immobilisations en cours / Travaux pour pose nouvelles bornes	524 201,91 €	289 140,46 €	180 077,70 €	301 205,28 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00	65 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	25 900,00 €	25 900,00 €	0,00	11 770,94 €
040 - Opérations d'ordres - reprises subvention A deme / CD66	51 295,77 €	46 296,77 €	0,00	47 266,77 €
13 - Remboursement trop perçu commune	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>797 429,27 €</b>	<b>557 368,82 €</b>	<b>180 077,70 €</b>	<b>554 556,51 €</b>
CHAPITRES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	Rappel prévisions 2023	CFU 2023	Report (RAR) 2023	Prévisions 2024
021 - Virement de la section de fonctionnement	42 570,63 €	0	0	40 748,74 €
13 - Subvention d'investissement	543 736,23 €	249 442,89 €	270 189,62 €	374 110,34 €
040 - A mortissements frais études et matériel transports	118 889,42 €	86 379,45 €	0,00 €	100 495,83 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	92 232,99 €	92 232,99 €	0,00 €	39 201,60 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>797 429,27 €</b>	<b>428 055,33 €</b>	<b>270 189,62 €</b>	<b>554 556,51 €</b>

MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE : 1 328 247,62€

**FINANCES – BUDGET ANNEXE IRVE**
**12 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**
**Délibération N° CS24022024**
**RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du Sydeel66 pour le budget annexe CE, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

**RESULTATS DE CLÔTURE**

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	33 295,41€	54 062,14€	<b>+ 20 766,73€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00€	0,00€	<b>0,00€</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice 2023	<b>+ 12 127,43€</b>
Excédent antérieur reporté 2022	<b>+ 8 639,30€</b>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>+ 20 766,73€</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent exercice 2023	<b>0,00€</b>
Excédent antérieur reporté 2022	<b>0,00€</b>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>0,00€</b>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **ADOpte** le Compte Financier Unique du Budget Annexe CE 2023
- ⇒ **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés

Votes exprimés : **40** Pour : **40** Contre : **0** Abstention : **0**  
**Le Président, Jean MAURY ne prend pas part au vote au le CFU du Budget Principal 2023.**

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE CE SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

CFU - BUDGET ANNEXE CE - SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	2023	
	PREVISIONS	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général	38 966,80 €	33 295,41 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 966,80 €</b>	<b>33 295,41 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement réalisées <b>33 295,41 €</b> Recettes de fonctionnement réalisées <b>54 062,14 € = 20 766,73€</b> <b>Résultat de l'exercice sans excédent reporté = 12 127,43€</b> <b>Rappel excédent réel exercice précédent 2022 : + 8 639,30€</b> <b>Excédent de fonctionnement global à affecter au budget 2024 = 20 766,73€</b>		

CFU - BUDGET ANNEXE CE - SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	REPORT (RAR) 2023
2317 - Immobilisations en cours / travaux pour pose nouvelles bornes	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
CHAPITRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	REPORT (RAR) 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
EXECUTION BUDGETAIRE / SECTION D' INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement réalisées <b>0,00 €</b> Recettes d'investissement réalisées <b>0,00 € = 0,00 €</b> <b>Rappel résultat réel exercice précédent 2022: 0,00€</b>			

**13 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 - BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**  
**Délibération N° CS25022024****RAPPORTEUR** : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose que :

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

**Vu** le projet de budget annexe CE pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du Comité Syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la-Raho,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le Comité Syndical.

**Considérant** qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget annexe CE 2024 est présenté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** dans son ensemble le budget annexe IRVE 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	<b>61 329,57€</b>
Section d'investissement :	<b>20 204,97€</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>81 534,54 €</b>

Votes exprimés : **41**Pour : **41**Contre : **0** Abstention : **0**

## BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2024 SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE CE - SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES <u>DEPENSES</u> DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
011 - Frais généraux de fonctionnement	38 966,80 €	33 295,41 €	41 632,80 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	0,00 €	19 696,77 €
<b>TOTAL DES <u>DEPENSES</u> DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 966,80 €</b>	<b>33 295,41 €</b>	<b>61 329,57 €</b>
CHAPITRES <u>RECETTES</u> DE FONCTIONNEMENT	Rappel Budget 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
70 - Contributions des communes	13 327,50 €	13 327,50 €	14 467,50 €
75 - Redevance de concession	22 000,00 €	32 095,34 €	26 095,34 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 639,30 €	8 639,30 €	20 766,73 €
<b>TOTAL DES <u>RECETTES</u> DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 966,80 €</b>	<b>54 062,14 €</b>	<b>61 329,57 €</b>

BUDGET ANNEXE CE - SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRES <u>DEPENSES</u> D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	Rappel prévisions 2023	CFU 2023	PREVISIONS 2024
23 - Immobilisations en cours / travaux pour pose nouvelles bornes	5 000,00 €	0,00 €	20 204,97 €
<b>TOTAL DES <u>DEPENSES</u> D' INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 204,97 €</b>

CHAPITRES <u>RECETTES</u> D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	Rappel prévisions 2023	CFU 2023	Prévisions 2024
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 000,00 €	0,00 €	19 696,77 €
10 - Dotation - FCTVA	0,00 €	0,00 €	508,20 €
<b>TOTAL DES <u>RECETTES</u> D' INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 204,97 €</b>

**MONTANT GLOBAL DU BUDGET ANNEXE : 81 534,54 €**

Après les votes des budgets du syndicat, Messieurs Joseph SILVESTRE et Gérard SOLER quittent la séance pour des obligations fonctionnelles, le quorum étant toujours atteint.

Membres titulaires présents : 34

Membres suppléants présents : 3

Membres absents excusés : 20

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

## COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

### 14 : RETROCESSION ET DESAFFECTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE « VILLAGE » – COMMUNE DE SANSA

Délibération N° CS26022024

RAPPORTEUR : Jean MAURY – Président

Monsieur le Président expose :

Par courrier du 03 août 2023 transmis à Enedis et réceptionné par les services du Sydeel66 en date du 26 février 2024, Monsieur le Maire souhaite acquérir une parcelle cadastrée B362 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> sur laquelle est implantée un poste de transformation électrique désaffecté suite aux travaux de mise en esthétique réalisés en 2023.

Ce bien constitue un bien de retour, au regard du droit des concessions, indispensable au service public. Les autorités concédantes sont propriétaires ab initio de ces biens, Enedis ne bénéficiant à leur égard, en sa qualité d'exploitant du réseau public de distribution, que d'un droit d'usage exclusif pendant toute la durée de la concession (article 2 du contrat de concession).

Ces biens de retour sont obligatoirement restitués par le concessionnaire (ENEDIS) à l'autorité concédante (Sydeel66) si en cours de contrat le concessionnaire décide de ne plus exploiter les ouvrages au motif que ceux-ci ne lui sont plus d'aucune utilité. Il doit procéder à leur rétrocession à son propriétaire à savoir l'autorité concédante par voie de convention de restitution.

Ces biens tombent obligatoirement dans le domaine public de l'autorité concédante (Sydeel66) qui doit le désaffecter (le bien n'est plus affecté à un service public) et le rétrocéder à la collectivité d'origine.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer la convention de restitution entre Enedis et le Sydeel66
- ⇒ **AUTORISE** le Président à désaffecter le bien qui n'est plus affecté à un service public
- ⇒ **Autoriser** la cession à la collectivité d'origine

Votes exprimés : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC****15 : ADHESIONS DES COMMUNES DE LE SOLER, BAIXAS ET PONTEILLA****Délibération N° CS27022024****RAPPORTEUR** : Claude GRAU – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

En application de l'article 6 des statuts sur les modalités de transfert des compétences, chaque commune qui souhaite transférer une compétence notifie sa décision auprès du Président du Sydeel66.

Le Comité Syndical doit ensuite se prononcer par délibération pour intégrer les communes intéressées à l'exercice effectif de la compétence.

Les communes de **LE SOLER, BAIXAS et PONTEILLA** ont délibéré pour le transfert de la compétence au Sydeel66.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de LE SOLER, BAIXAS ET PONTEILLA à la compétence Optionnelle Eclairage Public à compter du 01 Juillet 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout documents relatifs à cette décision

Votes exprimés : **39**Pour : **39**Contre : **0**Abstention : **0****SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE****16 : CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE****« CEE » SYDEEL66/GREEN PRIME****Délibération N° CS28022024****RAPPORTEUR** : Michel GARCIA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle :

En vertu de la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n° 2005-781 du 13 Juillet 2005 (dite loi POPE) et de celle portant engagement national pour l'environnement du 12 Juillet 2010, les vendeurs d'énergie ont été désignés comme acteurs obligés pour mettre en place des dispositifs favorisant les économies d'énergie.

Aux termes de cette loi et de ses décrets d'application, le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'opération ayant généré des économies d'énergie (kWh cumac). Les kWh cumac sont ensuite convertis en Certificats d'Economies d'Energie validés par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE) et enregistrés auprès du Registre National des Certificats d'Economies d'Energie afin de pouvoir les céder auprès des acteurs obligés moyennant une rémunération.

Il précise qu'un contrat similaire avec cette même société a été signé en 2022 pour une période de 2 ans.

Afin de renouveler ce partenariat et ainsi poursuivre l'accompagnement des communes dans la valorisation des CEE, le présent contrat a pour objet de fixer les nouvelles conditions d'accompagnement et de communication de Green Prime dans le cadre du dispositif CEE et tout particulièrement sur le patrimoine bâtiment de ses communes adhérentes au dispositif.

Il précise également les conditions de transfert par le Vendeur au profit de l'Acheteur de CEE exprimées en kWh cumac selon la quantité et le prix mentionnés respectivement dans les articles 3 et 4 du présent contrat.

Le prix d'achat des Certificats d'Economies d'Energie sera fixé selon le marché CEE en vigueur. GREEN PRIME appliquera une retenue de 1€/Mwh cumac pour le montage et le suivi des dossiers.

Le présent contrat entre en vigueur à compter 01/01/2024. Il expirera à la date limite des transferts soit le 31/12/2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'accompagnement et de cession des CEE avec la société Green Prime et tout document se rapportant à ce dossier.

Votes exprimés : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

## RESSOURCES HUMAINES

### 17 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération N° CS29022024

RAPPORTEUR : Edmond JORDA – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose :

Suite au recrutement du poste de CHARGE D'AFFAIRES, le candidat retenu est actuellement titulaire de la Fonction Publique territoriale sur un poste d'agent de maîtrise de catégorie C, il convient donc d'ouvrir ce poste sur la grille des effectifs sur le PERSONNEL STAGIAIRE OU TITULAIRE pour procéder à la mutation.

De plus, pour prolonger le poste d'assistante de gestion financière, il est nécessaire d'ouvrir le poste d'un Adjoint Administratif de catégorie C sur le PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

❖ **APPROUVE** la création des postes suivants :

⇒ **PARTIE PERSONNEL STAGIAIRE OU TITULAIRE** → D'AJOUTER un poste d'AGENT DE MAÎTRISE à temps complet

⇒ **PARTIE PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT** → D'AJOUTER un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet

Votes exprimés : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Monsieur Sébastien SANCHEZ quitte la séance avant le point COMMUNICATION, le quorum étant toujours atteint.

Membres titulaires présents : 33

Membres suppléants présents : 3

Membres absents excusés : 21

Membres absents excusés ayant donné procuration : 2

## COMMUNICATION

### 18 : LABEL TERRITOIRE D'INNOVATION

Délibération N° CS30022024

RAPPORTEUR : Jean MAURY – Président

Monsieur le Président expose :

« Terre d'Innovation » est un label national qui a pour objectif de valoriser les communes engagées pour un développement territorial innovant et inscrit dans la transition énergétique. Ce label est attribué par les Autorités Organisatrices de la distribution d'énergie (AODE = SYDEEL66) dont elles sont membres, en général, de grands syndicats d'énergie, des acteurs opérationnels qui conseillent, accompagnent et co-financent les travaux et actions au service des habitants.

Les communes sont labellisées de façon objective dans cinq grandes catégories de l'aménagement du territoire opérées par les AODE :

- **Transition Énergétique**
- **Mobilité décarbonée**
- **Éclairage Public**
- **Services connectés**
- **Cadre de Vie**

Dans chaque territoire, les 10 collectivités les mieux notées sont labellisées annuellement sous l'égide de leur AODE. Des « lauriers » sont attribués dans les catégories où les communes atteignent les meilleurs scores. Ce label sera décerné par un jury.

Les communes les plus innovantes concourent automatiquement aux « Grands Prix Nationaux » remis par la FNCCR, une association regroupant près de 900 collectivités.

L'objectif de cette opération est :

1. Mettre en avant les collectivités adhérentes du SYDEEL66 pour l'aménagement innovant de leur territoire.
2. Contribuer à rendre les territoires attractifs pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.
3. Valoriser les innovations du SYDEEL66 au service de ses membres.
4. S'inscrire dans l'opération nationale pilotée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Les collectivités seront labellisées pour une durée de 6 années. Pendant cette période, elles ne pourront ni perdre le bénéfice de la labellisation, ni les lauriers obtenus.

À chaque collectivité labellisée, il sera remis un trophée « Terre d'Innovation » et un jeu de panneaux d'entrée de commune ou de site permettant de valoriser son niveau d'engagement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **ACCEPTE** la mise en œuvre de cette opération de labellisation portée par le syndicat
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

Votes exprimés : **38**

Pour : **38**

Contre : **0**

Abstention : **0**

### INFORMATIONS DIVERSES AU COMITE SYNDICAL

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Monsieur Laurent BRUNELLE  
Secrétaire de séance



Monsieur Jean MAURY  
Président du Sydeel66

